



Bulletin Officiel

N° 3671 Mercredi 25 Août 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

OBLIGATIONS DES SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2
RELATIVES A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2010

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA « SOPAT » 3-4

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2010
BANQUE DE TUNISIE – BT -

COMMUNIQUE DU CMF

**OBLIGATIONS DES SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIVES A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2010**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papier et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2010**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société de Production Agricole de Téboulba « SOPAT »

Siège Social : Avenue du 23 Janvier – 5080 Téboulba- BP 19

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 Juillet 2010 a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de la SOPAT à concurrence de 1 312 500 DT en numéraire pour le porter de 10 500 000 DT à 11 812 500 DT par la création de 1 312 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 3 DT, soit 1 DT de nominal et 2 DT de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, de recourir aux facultés prévues par l'article 298 du code des sociétés commerciales. Elle a de ce fait, délégué au conseil d'administration le pouvoir d'utiliser toutes ou certaines des facultés prévues par le dit article. A ce propos, le conseil d'administration réuni le 5 août 2010 a décidé d'utiliser les deux facultés suivantes :

1. limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation de capital ;
2. redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'AGE a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour la concrétisation de l'opération.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 1.312.500 DT par souscription en numéraire.
- Nombre d'actions à émettre** : 1.312.500 actions.
- Valeur nominale des actions** : 1 dinar*.
- Forme des actions à émettre** : Nominative.
- Catégorie** : Ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 3 DT, soit 1 DT de nominal et 2 DT de prime d'émission, à libérer en totalité lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1 312 500 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

(*) L'assemblée générale extraordinaire du 09/02/2010 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de cinq de (5) à un (1) dinar. La date d'effet de cette décision est le 31 /07/ 2010, soit le lendemain de la date de paiement des dividendes au titre de 2009, date qui a été fixée au 30 juillet 2010 par l'assemblée générale ordinaire du 14/06/2010

- Suite -

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOPAT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions souscrites à titre réductible sont attribuées aux actionnaires et aux cessionnaires des droits de souscription, qui auront souscrit un nombre d'actions supérieure à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La souscription aux 1 312 500 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible et ce, du **31 août 2010 au 21 septembre 2010 inclus (1)**

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3 DT.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n° 07 804 0077341695 327 88 ouvert sur les livres de AMEN BANK, agence MAHDIA et réservé à l'augmentation de capital de la SOPAT.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible, non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **1er octobre 2010**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1 312 500 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er Janvier 2010**.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 10 500 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la SOPAT inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **31 août 2010**, droit de souscription détaché.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 1 312 500 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes aux quelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **31 août 2010 au 21 septembre 2010** inclus (1). Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN0007290018 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n°TN0007290042 durant la période de souscription préférentielle, soit du **31 août 2010 au 21 septembre 2010** Inklus(1). A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

(1)Les actionnaires et/ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 21 septembre 2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **10-0710** en date du **17/08/2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Production Agricole de Téboulba SOPAT sis à l'Avenue du 23 Janvier – 5080 Téboulba- BP 19, de la SICOFI intermédiaire en Bourse sis à la Rue 8300 Immeuble CIMMEF 2^{ème} étage MontPlaisir et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE**SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II –2035– Ariana

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **21 867 125 dinars** à **23 855 025 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **1 987 900 dinars** et l'émission de **79 516 actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **6 septembre 2010** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **onze (11) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 9 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2010**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **6 septembre 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **6 septembre 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **6 septembre 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **6 septembre 2010**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 AOUT 2010
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,582%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,580%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,578%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,575%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,573%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,571%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,569%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,567%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,564%	997,561
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,563%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,625%	1 019,603
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,734%	1 005,823
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,799%	1 036,705
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,855%	1 085,725
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,880%	1 115,946
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,945%	1 079,923
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,187
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 080,976
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,259
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 108,141
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		999,084

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,655	133,666		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,621	11,622		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,200	1,201		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,192	32,195		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,299	44,303		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	169,807	169,854		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	714,192	714,399		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	145,023	145,179		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,751	132,746		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,499	118,499		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,322	117,331		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	114,344	114,404		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 267,150	1 271,164		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 230,611	2 237,527		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,881	123,466		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	123,031	123,563		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 138,605	1 137,804		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	129,795	131,179		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	167,387	167,908		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,183	15,295		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 858,410	5 863,867		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 632,609	6 638,928		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,377	2,375		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,882	1,881		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,202	1,211		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,870	106,881
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,156	103,167
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,666	103,677
29	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,677	101,688
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,251	102,263
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,413	105,423
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,503	102,514
31	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,581	102,592
32	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,748	102,759
33	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,527	104,538
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,564	101,576
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,891	102,902
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,791	102,801
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,822	104,832
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,789	104,799
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,627	101,635
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,707	101,717
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,021	103,032
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,102	101,112
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,982	104,991
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,965	102,975
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,367	101,377
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,248	103,258
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,443	103,452
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,861	100,869

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,416	10,416
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,631	102,642
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,966	100,975
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,719	100,729
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,472	77,748
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	163,815	163,819
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 615,357	1 615,239
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	115,188	115,154
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	124,667	124,681
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	108,225	108,216
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,623	16,643
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	287,471	288,951
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,343	54,530
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 322,300	2 319,225
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,895	80,936
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,372	59,437
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,810	104,881
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,978	116,035
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	114,516	114,579
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,867	11,871
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,028	13,041
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,341	17,397
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,152	18,226
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,718	12,743
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	133,609	133,807
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,118	136,167
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,764	130,548
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,415	21,428
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,162	103,459
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,953	109,143
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	149,268	151,894
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,698	10,700
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,185	127,641
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,499	118,645
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	177,242	177,875
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	156,460	156,903
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	136,753	136,919
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 217,298	10 254,768
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	172,865	173,247
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 482,210	1 487,527
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	107,137	108,229
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	111,460	111,725
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 336,595	10 332,777

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, F.M.B.Z- KPMG TUNISIE (Moncef Boussanouga Zammouri) et FINOR (Fayçal Derbel).

BANQUE DE TUNISIE BILAN SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2010

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-2010	juin-2009	déc-2009
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	118 170	198 681	124 586
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	168 643	180 302	133 217
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 324 200	1 917 048	2 116 089
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	31 932	36 210	20 213
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	173 142	141 445	166 107
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	43 644	43 272	42 037
AC7	Autres actifs	3.7	13 075	11 544	14 591
TOTAL ACTIF			2 872 806	2 528 502	2 616 840

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-2010	juin-2009	déc-2009
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	54 136	62 727	46 560
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 159 112	1 827 507	1 891 338
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	116 783	142 195	129 036
PA5	Autres passifs	4.4	95 172	86 616	105 233
TOTAL PASSIF			2 425 203	2 119 045	2 172 167

CAPITAUX PROPRES	Rubriques	Notes	juin-2010	juin-2009	déc-2009
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500	112 500
CP2	Réserves	5.2	249 227	215 668	215 669
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		1 044	1 146	1 146
CP6	Bénéfice de l'exercice		35 555	30 866	66 081
TOTAL CAPITAUX PROPRES			447 603	409 457	444 673

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			2 872 806	2 528 502	2 616 840
---	--	--	------------------	------------------	------------------

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION ARRETEE AU 30 JUIN 2010

(unité = 1000DT)

HORS BILAN	Notes	juin-2010	juin-2009	déc-2009
Passifs éventuels	6.1	357 081	256 222	284 063
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		210 176	182 216	186 580
HB2 Crédits documentaires		146 905	74 005	97 483
Engagements donnés		360 364	244 607	322 185
HB4 Engagements de financement donnés	6.2	359 562	243 262	320 883
HB5 Engagements sur titres		802	1 345	1 302
Engagements reçus		1 184 050	1 000 806	1 075 933
HB6 Engagements de financement reçus		79 000	79 000	79 000
HB7 Garanties reçues	6.3	1 105 050	921 806	996 933

BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

AU 30 Juin 2010
(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	juin-2010	juin-2009	déc-2009
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	74 472	72 647	147 283
Commissions (en produits)	7.2	16 397	13 969	28 867
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	5 050	4 480	11 459
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	9 774	7 622	7 989
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>105 693</u>	<u>98 719</u>	<u>195 598</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	29 741	31 793	61 826
Commissions encourues		490	384	868
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>30 231</u>	<u>32 176</u>	<u>62 694</u>
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>75 462</u>	<u>66 542</u>	<u>132 904</u>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	10 645	10 346	13 523
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	-773	-853	-1 413
Autres produits d'exploitation		220	228	534
Frais de personnel		12 443	12 204	23 933
Charges générales d'exploitation		4 861	4 494	9 768
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 858	2 725	5 554
<u>RESULTAT D'EXPLOIATION</u>		<u>45 648</u>	<u>37 851</u>	<u>82 073</u>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		70	13	1 153
Impôt sur les bénéfices		10 163	7 000	17 145
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>35 555</u>	<u>30 866</u>	<u>66 081</u>

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2010 au 30/06/2010
(unité = 1000DT)

	Notes	juin-2010	juin-2009	déc-2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	95 927	90 169	187 261
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-30 335	-34 426	-66 644
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-31 295	14 339	22 945
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-210 832	-183 554	-380 012
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		267 660	107 370	172 791
Titres de placement		0	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-19 830	-23 308	-37 983
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-12 610	-15 259	2 251
Impôt sur les bénéfices		-11 729	-362	-19 546
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		<u>46 956</u>	<u>-45 030</u>	<u>-118 937</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 012	6 201	8 162
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-1 500	-22 765	-48 462
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 389	-1 870	-2 201
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		<u>-877</u>	<u>-18 434</u>	<u>-42 501</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-12 037	-11 470	-24 468
Dividendes versés	8.3	-32 625	-22 500	-22 500
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		<u>-44 662</u>	<u>-33 970</u>	<u>-46 968</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		1 417	-97 435	-208 406
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		229 390	437 796	437 796
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</u>		<u>230 807</u>	<u>340 361</u>	<u>229 390</u>

BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES

AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30 JUIN 2010

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2010 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4 et 5	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2010.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	30/06/2010	31/12/2009
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de Décembre 2010.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Banque Centrale de Tunisie	99 222	179 793	108 684
Caisse dinars et devises	17 358	18 131	15 166
Compte courant postal	58	220	375
Traveller's Chèques	42	60	26
Monnaies et matières	1490	477	335
	<u>118 170</u>	<u>198 681</u>	<u>124 586</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	75 000	50 000	42 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	9 589	12 878	11 733
Correspondants étrangers	4 918	6 159	3 549
Placements en devises	78 216	110 661	75 240
Banques et correspondants en Dinars convertibles	0	0	2
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	122	147	251
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	0	0	0
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	798	457	442
	<u>168 643</u>	<u>180 302</u>	<u>133 217</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes ordinaires débiteurs	243 418	217 856	201 341
Portefeuille escompte ordinaire	1 867 432	1 467 872	1 692 629
Crédits au personnel	22 582	18 898	21 803
Créances sur crédit bail	10 615	12 313	11 128
Autres crédits à la clientèle	10 670	9 864	15 357
Crédits sur ressources spéciales	118 598	144 217	130 280
Créances classées sur ressources ordinaires	138 552	126 808	127 599
Créances classées sur ressources spéciales	3 520	2 882	3 474
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	21 257	20 867	21 663
Total brut	<u>2 436 644</u>	<u>2 021 577</u>	<u>2 225 274</u>
Agios réservés comptabilisés	<2 156>	< 1 773 >	-1 897
Provisions pour crédits à la clientèle	<110 288>	< 102 756 >	-107 288
Total net	<u>2 324 200</u>	<u>1 917 048</u>	<u>2 116 089</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	8 388	9 279	14 999
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	2 282	585	358
	<u>10 670</u>	<u>9 864</u>	<u>15 357</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2009	107 288
Dotations et reprise Juin 2010	3 000
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2010	110 288

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de transaction	31 032	34 415	19 882
Créances rattachées	900	1 795	331
	31 932	36 210	20 213

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation libérés	154 501	129 551	151 749
Titres d'investissement	5 930	7 979	5 875
Obligations	3 342	5 208	3 876
Fonds Gérés par des sicars	7 500	0	7 500
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	4 968	1 801	206
Total brut	176 241	144 539	169 206
Provisions pour dépréciations de titres	<3 099>	< 3 094 >	-3 099
Total net	173 142	141 445	166 107

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	105 658	102 903	102 903
Acquisitions	4 466	1 870	6 642
Cessions et régularisations	<128>	-	-3 887
Valeurs brutes en fin d'exercice	109 996	104 773	105 658
Amortissements	<66 352>	< 61 499 >	-63 621
Valeurs nettes en fin d'exercice	43 644	43 272	42 037

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes de régularisation	6 590	8 876	7 041
Siège, succursales et agences	1 438	14	3 102
Débiteurs divers	5 047	2 654	4 448
	<u>13 075</u>	<u>11 544</u>	<u>14 591</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Compensation reçue	1 720	3 232	2 405
Agios, débits à régulariser et divers	5 786	5 302	4 378
Compte d'ajustement devises	<916>	342	258
	<u>6 590</u>	<u>8 876</u>	<u>7 041</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	49 306	42 412	33 694
Banques et correspondants étrangers	2 833	4 765	10 515
Organismes financiers spécialisés	1 927	3 968	2 210
Dettes rattachées	65	78	136
Banques et correspondants dinars	5	11 504	5
	<u>54 136</u>	<u>62 727</u>	<u>46 560</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes à vue	665 784	608 253	617 163
Comptes d'épargne	501 742	432 015	484 249
Comptes à terme et bons de caisse	761 037	538 264	503 434
Certificats de dépôts	173 000	188 500	223 000
Autres sommes dues à la clientèle	41 878	43 319	47 935
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	15 671	17 156	15 557
	<u>2 159 112</u>	<u>1 827 507</u>	<u>1 891 338</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2010</u>		<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes spéciaux d'épargne	481 260	(i)	410 462	462 379
Compte épargne logement	18 916		19 810	20 055
Compte épargne horizon	1 333		1 588	1 576
Comptes d'épargne investissement	62	(ii)	61	62
Comptes d'épargne actions	127		94	173
Comptes d'épargne avenir	44			4
	<u>501 742</u>		<u>432 015</u>	<u>484 249</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>		<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Ressources extérieures	112 088		137 476	124 642
Ressources budgétaires	2 985		2 633	2 468
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	1 710		2 086	1 926
	<u>116 783</u>		<u>142 195</u>	<u>129 036</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>		<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes de régularisation	51 891	(i)	47 680	64 624
Créditeurs divers	18 658		10 998	17 505
Provisions	24 623	(ii)	27 938	23 104
	<u>95 172</u>		<u>86 616</u>	<u>105 233</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>		<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Compensation à régler	42 487		41 214	54 820
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 404		6 466	9 804
	<u>51 891</u>		<u>47 680</u>	<u>64 624</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Provisions pour risques et charges	8 730	8 762	7 737
Provisions pour congés payés	1 621	1 710	1 587
Provisions pour créances hors bilan	7 672	13 808	7 172
Provisions pour prime d'intéressement	6 600	3 659	6 608
	<u>24 623</u>	<u>27 939</u>	<u>23 104</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31-déc.-09</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations (2)</u>	<u>30-juin.-10</u>
Capital	<u>112 500</u>			<u>112 500</u>
Réserves et report à nouveau	<u>266 092</u>	<u>33 456</u>		<u>299 548</u>
Réserve légale	7 500	3 361		10 861
Réserve de prévoyance	181 422	25 500	487	207 409
Prime d'émission	0			0
Réserve à régime spécial	26 747	1 197	-487	27 457
Réserve-réinvestissement exonéré	0	3 500		3 500
Report à nouveau	1 146	-102		1 044
Autres capitaux propres	49 277			49 277
Dividendes distribués	-	<u>32 625</u>		-
Résultat de la période	<u>66 081</u>	-66 081		<u>35 555</u>
Situation nette	<u>444 673</u>			<u>447 603</u>

- (1) Le résultat de l'exercice 2009 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2010.
- (2) Réaffectation de la réserve à régime spéciale pour plus value de cession d'action exonérée en réserves de prévoyance.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

6.1 Passifs éventuels

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Ouverture de crédits documentaires	129 216	65 722	89 266
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	<u>17 689</u>	<u>8 283</u>	<u>8 217</u>
	<u>146 905</u>	<u>74 005</u>	<u>97 483</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Crédits notifiés et non utilisés	237 821	126 750	201 763
Engagements en faveur des banques résidentes	<u>121 741</u>	<u>116 512</u>	<u>119 120</u>
	<u>359 562</u>	<u>243 262</u>	<u>320 883</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2010 à 1.105.050 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	72 963 (i)	66 567	137 481
Produits sur opérations interbancaires	<u>1 509</u>	<u>6 080</u>	<u>9 802</u>
	<u>74 472</u>	<u>72 647</u>	<u>147 283</u>

- (i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2009 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus du portefeuille escompte	62 913	54 869	115 374
Revenus des comptes débiteurs	8 339	9 827	18 392
Commissions sur avals et cautions	1 248	1 318	2 665
Produits sur opérations de leasing	463	553	1 050
	<u>72 963</u>	<u>66 567</u>	<u>137 481</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Commissions sur comptes	3 539	3 590	7 134
Opérations guichet et opérations diverses	656	623	1 236
Opérations sur titres	2 538	1 851	4 338
Opérations avec l'étranger	1 789	1 351	2 940
Commissions sur moyens de paiement	2 921	2 501	5 282
Commissions de gestion	4 954	4 053	7 937
	<u>16 397</u>	<u>13 969</u>	<u>28 867</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Gains nets sur opérations de change	4 293	3 434	7 320
Gains nets sur titres de transaction	757	1 046	4 139
	<u>5 050</u>	<u>4 480</u>	<u>11 459</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des titres de participation	8 515	7 466	7 704
Revenus des obligations et portage	1 259	156	285
	<u>9 774</u>	<u>7 622</u>	<u>7 989</u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement » et les intérêts courus sur les contrats de portage ont été intégrés au revenu du portefeuille d'investissement.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	26 147	27 003	53 124
Charges sur emprunts et ressources spéciales	3 193	3 826	7 365
Charges sur opérations interbancaires	401	964	1 337
	<u>29 741</u>	<u>31 793</u>	<u>61 826</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotation nettes aux provisions pour créances	3 500 (i)	3 171	4 159
provisions pour risque opérationnel et AED	1 000	3 169	2 266
Provisions pour congés payés	0	670	670
Provisions pour apurement des comptes	0	1 221	1 221
provisions pour prime d'intéressement	6 600 (ii)	3 087	6 036
Créances irrécouvrables passées par perte	2	6	13
Recouvrement sur créances radiées	<451>	< 979 >	-720
reprises de provisions sur risques et charges	<6>	0	-122
	<u>10 645</u>	<u>10 345</u>	<u>13 523</u>

- (i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées
- (ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2011.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-	-	<5>
Plus values réalisées sur titres d'investissement	773	853	1 418
	<u>773</u>	<u>853</u>	<u>1 413</u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**8.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts et revenus assimilés	74 472	72 647	147 283
Commissions en produits	16 398	13 969	28 867
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	5 050	4 480	11 459
Ajustement des comptes d'actif	7	< 927 >	< 348 >
	<u>95 927</u>	<u>90 169</u>	<u>187 261</u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<30 230>	< 32 176 >	<62 694>
Ajustement des comptes du passif	<105>	< 2 250 >	<3 950>
	<u><30 335></u>	<u>< 34 426 ></u>	<u><66 644></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2010 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mai 2010. Ils se sont élevés à 32 625 dinars.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2010 qui font apparaître un total du bilan de 2.872.806 mille dinars et un bénéfice net de 35.555 mille dinars.

2. Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie, comprenant le bilan au 30 Juin 2010, l'état des engagements hors bilan ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes aux états financiers contenant notamment un résumé des principales méthodes comptables.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

3. Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale relative à « l'examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables de la Banque ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

4. Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2010, ne présentent pas

sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Juillet 2010

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR
Fayçal DERBEL